

Sujet : [INTERNET] Enquête projet éolien Pouligny-Saint-Pierre

De : Bernard Peyriot <bernard.peyriot@free.fr>

Date : 06/12/2018 22:46

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Bernard PEYRIOT
Beauregard
36300 LE BLANC

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

J'ai siégé pendant plusieurs années à la commission départementale de la nature et des sites (où je représentais le PNR de la Brenne), ainsi qu'à la commission régionale du patrimoine et des sites.

Lors d'une réunion qui s'est tenue au PNR visant à préparer la prise de position du Parc quant aux projets éoliens, une intervention m'a beaucoup frappé, et je l'ai répercutée à plusieurs reprises en CDNS.

C'est celle de l'architecte de bâtiments de France en poste à l'époque, M. Guy Saint-Bonnet : dans le développement de l'éolien en France il sera indispensable de veiller à garder des zones, qui par la qualité de leurs paysages, de leur patrimoine ou par le caractère exceptionnel de leur patrimoine naturel, devront être préservées et ne pas voir d'éoliennes implantées sur leur territoire. Il pensait, et je pense aussi, que la Brenne fait éminemment partie de ces zones à préserver. Ainsi la Brenne est le seul site de la région Centre-Val de Loire inscrite à la liste des sites relevant de la convention de Ramsar.

La commune de Pouligny-Saint-Pierre n'est pas dans la zone que l'on peut appeler "Grande Brenne" ou Brenne des étangs, mais elle la touche et surtout ces machines seront visibles depuis cette zone et tout particulièrement d'un site comme le château du Bouchet.

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution dans l'enquête en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Bernard PEYRIOT